



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 19 avril à 19 h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021
 - 1.4 Période de questions
 - 1.5 Proclamation municipale concernant la santé mentale
 - 1.6 Résolution de la TECQ 2019-2023
 - 1.7 Modification de la tarification pour les BFS (boues de fosses septiques)
 - 1.8 Adoption du projet de loi 67 (formation)
 - 1.9 Demande de fonds pour effectuer le suivi de la santé du Lac Davy
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 19 avril 2021
- 3. TRAVAUX PUBLICS**
 - 3.1 Autorisation pour la demande de soumissions concernant des tests de sol (projet de réfection des chemins municipaux)
 - 3.2 Achat de sel de déglacage des chaussées
 - 3.3 Autorisation pour la demande de soumissions pour l'embauche d'un arpenteur pour le chemin Boisvert
 - 3.4 Autorisation pour la demande de soumissions pour l'embauche d'un arpenteur pour la rue des Peupliers
 - 3.5 Entretien du chemin Roulier
 - 3.6 Achat d'un réservoir d'essence
 - 3.7 Achat d'une remorque
 - 3.8 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de débroussaillage
 - 3.9 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de fossés
 - 3.10 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de changement de ponceaux
 - 3.11 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de production de concassé MG-20
 - 3.12 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de retrait de pavage et rechargement
 - 3.13 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de traitement de surface 3 couches et scellant
- 4. GRAVIÈRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. URBANISME**



- 5.1 Aucun
- 6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE**
- 6.1 Aucun
- 7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE**
- 7.1 Aucun
- 8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Aucun
- 9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES**
- 9.1 Aucun
- 10. RAPPORT DES ÉLUS**
- 10.1 Rapport de l' élu - Jacques Grenier
- 10.2 Rapport de l' élu - Martin Veilleux
- 10.3 Rapport de l' élu - Claudine Martineau
- 10.4 Rapport de l' élu - Nathalie Dion
- 10.5 Rapport de l' élu - Rollande Brunet
- 10.6 Rapport de l' élu - René Martineau
- 11. INFORMATIONS**
- 11.1 Gazoduq
- 11.2 Bilan Réseau des ADL 2020
- 11.3 Dépôt concernant une aide financière au PAVL – PPA-CE et PAVL – PPA-SE
- 11.4 Planification forestière annuelle de la MRC d'Abitibi
- 11.5 Invitations aux élus : Tournée virtuelle de Piétons Québec (inscription requise)
- 11.6 Lettre d'acceptation de la MRC d'Abitibi – Projet de sentier pédestre à la halte municipale
- 11.7 La MMQ verse une ristourne de 2 M\$ à ses membres (838 \$ pour Trécesson)
- 12. CORRESPONDANCES**
- 12.1 Ménage du printemps (Fondation hospitalière d'Amos)
- 12.2 Subvention du PAVL – Volet Entretien des chemins à double vocation
- 13. Varia**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.1 Période de questions
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.



2021-04-081 1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE

2021-04-082 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021.

ADOPTÉE

1.4 Période de questions

2021-04-083 1.5 Proclamation municipale concernant la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;



CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Trécesson proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

2021-04-084 1.6 Résolution de la TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal



d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-04-085 1.7 Modification de la tarification pour les BFS (boues de fosses septiques)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a procédé à une modification de la tarification pour les boues de fosses septiques (BFS) livrées à son site de disposition des BFS;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er avril 2021, le coût pour les BFS en provenance du territoire de la MRCVO sera de 30,00 \$/tonne métrique et de 60,00 \$/tonne métrique pour les BFS en provenance de l'extérieur de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE cette hausse s'explique par la croissance des coûts d'entretien du site, principalement pour le dragage des lagunes et l'assèchement des boues par géotubes;

CONSIDÉRANT le contrat avec Enviroboue Ghislain Morin Inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces augmentations sont hors du contrôle de l'entrepreneur puisque l'Éco-centre de Val-d'Or est le seul site en région pour les BFS;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le prix d'accès, étant à 59.83 \$ pour un réservoir de 750 à 850 galons, passera à 110.10 \$;

QUE le prix du réservoir de rétention passera de 0.04 \$ du kg à 0.07 \$;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais supplémentaires reliés à cette augmentation seront ajustés à l'an 2022 sur les comptes de taxes municipales.

ADOPTÉE

2021-04-086 1.8 Adoption du projet de loi 67 (formation)

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 67, adopté le 24 mars 2021 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, instaure un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours



d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet octroie temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi est important et qu'il apportera plusieurs changements au niveau des municipalités et MRC;

CONSIDÉRANT QU'une formation est offerte en format webinaire le 29 avril 2021 au coût de 75 \$ pour les membres de l'ADMQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à participer à la formation du projet de loi 67 offerte par l'ADMQ;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais liés à cette formation seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE

2021-04-087 1.9 Demande de fonds pour effectuer le suivi de la santé du Lac Davy

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL), en collaboration avec ses partenaires, désire acquérir des données afin d'établir le niveau trophique d'un grand nombre de lacs et suivre leur évolution dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme désire dépister les lacs montrant des signes d'eutrophisation et de dégradation;

CONSIDÉRANT QU'il désire éduquer, sensibiliser, soutenir et informer les associations de riverains et les autres participants;

CONSIDÉRANT QUE le RSVL demande des fonds à la Municipalité de Trécesson pour effectuer le suivi de la santé du Lac Davy;

CONSIDÉRANT QUE des frais d'environ 600.00 \$ sont exigés la première année et d'environ 500.00 \$ pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE ces frais couvrent le matériel pour prendre les lectures de transparence de l'eau, la prise d'échantillon et l'envoi des échantillons pour analyse;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DONNER des fonds au Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs pour assurer la santé du Lac Davy.

ADOPTÉE



2. FINANCES

2021-04-088 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 19 avril 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 19 avril 2021;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 116 313.84 \$;

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 66 881.22 \$.

ADOPTÉE

3. TRAVAUX PUBLICS

2021-04-089 3.1 Autorisation pour la demande de soumissions concernant des tests de sol (projet de réfection des chemins municipaux)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'effectuer des tests de sol avant la réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions doivent être demandées auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la demande de soumissions auprès d'entreprises pour effectuer des tests de sol.

ADOPTÉE



2021-04-090 3.2 Achat de sel de déglacage des chaussées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Trécesson confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour la saison 2021-2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2021-2022, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit



transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2021-04-091 3.3 Autorisation pour la demande de soumissions pour l'embauche d'un arpenteur pour le chemin Boisvert

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la demande de soumissions pour l'embauche d'un arpenteur pour le chemin Boisvert;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la demande de soumissions.

ADOPTÉE

2021-04-092 3.4 Autorisation pour la demande de soumissions pour l'embauche d'un arpenteur pour la rue des Peupliers

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la demande de soumissions pour l'embauche d'un arpenteur pour le chemin Boisvert;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la demande de soumissions.

ADOPTÉE

2021-04-093 3.5 Entretien du chemin Roulier

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a diminué la charge maximale du pont sur le chemin Roulier;

CONSIDÉRANT QUE la machinerie pour l'entretien des chemins dépasse la charge nouvellement permise;

CONSIDÉRANT QU'il y a 1 kilomètre à entretenir de l'autre côté du pont;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**



DE CONCLURE une entente avec la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville afin qu'ils entretiennent le kilomètre de l'autre côté du pont (à partir de notre virée jusqu'au pont), et ce, au coût de 2 200 \$/km;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente intermunicipale;

ÉTANT ENTENDU QUE la Municipalité de Trécesson doit faire la virée et entretenir le pont.

ADOPTÉE

2021-04-094 3.6 Achat d'un réservoir d'essence

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat d'un réservoir d'essence et d'une pompe pour la camionnette qui servira pendant la réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT la soumission d'Équipements Nordmax au montant de 2 258.18 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la soumission de Métal Marquis Inc. au montant de 2 349.05 \$ taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACHETER un réservoir d'essence et une pompe pour la camionnette chez Équipements Nordmax au montant de 2 258.18 \$ taxes en sus;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais de livraison totalisent un montant de 225.00 \$.

ADOPTÉE

3.7 Achat d'une remorque

Ce point est remis à une séance subséquente.

2021-04-095 3.8 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de débroussaillage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson désire procéder à la



réfection de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour le projet de débroussaillage ont été produits par la firme d'ingénierie Stantec;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été déposés au SEAO conformément à la Loi sur les contrats d'organismes publics;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise a déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE Foresterie Jaski a déposé une soumission au montant de 92 017 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et au seul : Foresterie Jaski.

ADOPTÉE

2021-04-096 3.9 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de fossés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson désire procéder à la réfection de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour le projet de creusage de fossés ont été produits par la firme d'ingénierie Stantec;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été déposés au SEAO conformément à la Loi sur les contrats d'organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions conformes;

CONSIDÉRANT QUE Béton Fortin a déposé une soumission au montant de 631 224 \$;

CONSIDÉRANT QUE TEM Entrepreneur Général a déposé une soumission au montant de 859 308 \$;

CONSIDÉRANT QUE Galarneau Entrepreneur Général a déposé une soumission au montant de 927 797 \$;

CONSIDÉRANT QUE Hardy Construction a déposé une soumission au montant de 1 357 551 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour le projet de réfection des chemins municipaux a été dépassé;

CONSIDÉRANT QUE le projet de creusage de fossés est le seul que la municipalité peut réaliser à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE cette manière de procéder permettra à la municipalité d'économiser des coûts considérables;



**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NE PAS OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire et donc de réaliser le projet de creusage de fossés à l'interne.

ADOPTÉE

2021-04-097 3.10 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de changement de ponceaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson désire procéder à la réfection de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour le projet de changement de ponceaux ont été produits par la firme d'ingénierie Stantec;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été déposés au SEAO conformément à la Loi sur les contrats d'organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions conformes;

CONSIDÉRANT QUE Hardy Construction a déposé une soumission au montant de 106 307 \$;

CONSIDÉRANT QUE Béton Fortin a déposé une soumission au montant de 118 854 \$;

CONSIDÉRANT QUE Construction Ubic a déposé une soumission au montant de 134 820 \$;

CONSIDÉRANT QUE Galarneau Entrepreneur Général a déposé une soumission au montant de 165 449 \$;

CONSIDÉRANT QUE TEM Entrepreneur Général a déposé une soumission au montant de 185 138 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme : Hardy Construction.

ADOPTÉE

2021-04-098 3.11 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de production de concassé MG-20



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson désire procéder à la réfection de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour le projet de production de concassé MG-20 ont été produits par la firme d'ingénierie Stantec;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été déposés au SEAO conformément à la Loi sur les contrats d'organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé des soumissions conformes;

CONSIDÉRANT QUE Galarneau Entrepreneur Général a déposé une soumission au montant de 595 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE Hardy Concassage a déposé une soumission au montant de 643 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE Béton Fortin a déposé une soumission au montant de 1 052 450 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme :
Galarneau Entrepreneur Général.

ADOPTÉE

2021-04-099 3.12 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de retrait de pavage et rechargement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson désire procéder à la réfection de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour le projet de retrait de pavage et rechargement ont été produits par la firme d'ingénierie Stantec;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été déposés au SEAO conformément à la Loi sur les contrats d'organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé des soumissions conformes;

CONSIDÉRANT QUE Hardy Construction a déposé une soumission au montant de 1 801 151 \$;

CONSIDÉRANT QUE Béton Fortin a déposé une soumission au montant de 1 868 606 \$;

CONSIDÉRANT QUE Galarneau Entrepreneur Général a déposé une soumission au montant de 2 689 192 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**



D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire : Hardy Construction.

ADOPTÉE

2021-04-100 3.13 Réfection des chemins municipaux - Octroi du contrat de traitement de surface 3 couches et scellant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson désire procéder à la réfection de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour le projet de traitement de surface trois couches et scellant ont été produits par la firme d'ingénierie Stantec;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été déposés au SEAO conformément à la Loi sur les contrats d'organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé des soumissions conformes;

CONSIDÉRANT QUE Franroc, division de Sintra a déposé une soumission au montant de 1 268 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Bourget a déposé une soumission au montant de 1 438 969;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire : Franroc, division de Sintra.

ADOPTÉE

4. GRAVIÈRES

5. URBANISME



6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES

10. RAPPORT DES ÉLUS

10.1 Rapport de l' élu - Jacques Grenier

Jacques Grenier (maire) présente son rapport mensuel :

- le 16 mars, il s'est déplacé à Val-d'Or pour voir une pelle mécanique;
- le 17 mars, il a participé à une rencontre Zoom avec la MRC d'Abitibi concernant les gravières;
- le 19 mars, il s'est déplacé à la cour de l'école Morency pour une rencontre avec la responsable du transport scolaire concernant le stationnement des autobus;
- le 22 mars, il s'est présenté à l'hôtel de ville;
- le 23 mars, il a reçu une soumission pour une pelle mécanique et il a participé à une rencontre avec les maires pour la construction;
- le 24 mars, il a participé à une Table des maires;
- le 25 mars, il a participé à une rencontre avec la directrice générale;



- le 26 mars, il a reçu un bilan du CISSSAT concernant les infirmières;
- le 29 mars, lui et un opérateur se sont déplacés à Val-d'Or et à St-Marc-de-Figuery pour voir des pelles mécaniques potentielles à l'achat et il a rencontré un citoyen en soirée concernant un chemin;
- le 30 mars et le 31 mars, il avait prévu rencontrer le conseiller 1, mais cela n'a pas eu lieu;
- le 6 avril, il s'est présenté à l'hôtel de ville pour rencontrer la direction générale;
- le 8 avril, il a rencontré les maires de la Couronne Nord concernant le service incendies;
- le 12 avril, il a participé à la séance extraordinaire et à la séance de travail;
- le 15 avril, il s'est présenté à l'hôtel de ville pour l'ouverture des soumissions concernant la réfection des chemins municipaux.

10.2 Rapport de l'élu - Martin Veilleux

Martin Veilleux (conseiller 1) présente son rapport mensuel :

- le 12 avril, il a participé à la séance de travail.

10.3 Rapport de l'élu - Claudine Martineau

Claudine Martineau (conseillère 2) présente son rapport mensuel :

- le 12 avril, elle a participé à la séance extraordinaire et à la séance de travail.

10.4 Rapport de l'élu - Nathalie Dion

Nathalie Dion (conseillère 3) présente son rapport mensuel :

- le 16 mars, elle a participé à une rencontre Zoom pour le Marchons, courons à Trécesson concernant l'annulation de l'édition en raison de la pandémie;
- le 12 avril, elle a participé à la séance extraordinaire et à la séance de travail.

10.5 Rapport de l'élu - Rollande Brunet



Rollande Brunet (conseillère 4) présente son rapport mensuel :

- le 31 mars, elle a participé à une rencontre Zoom avec la MRC d'Abitibi concernant le Comité Forêt;
- le 1er avril, elle s'est présentée à l'hôtel de ville pour faire part de son rapport à la direction générale;
- le 12 avril, elle a participé à la séance extraordinaire et à la séance de travail.

10.6 Rapport de l'élu - René Martineau

René Martineau (conseiller 6) présente son rapport mensuel :

- le 12 avril, il s'est présenté à la séance extraordinaire et à la séance de travail;
- après la séance de travail, un document concernant la Politique de gestion des plaintes lui a été transmis pour corrections et ajouts.

11. INFORMATIONS

11.1 Gazoduq

Gazoduq

11.2 Bilan Réseau des ADL 2020

Bilan Réseau des ADL 2020

11.3 Dépôt concernant une aide financière au PAVL - PPA-CE et PAVL - PPA-SE

Dépôt concernant une aide financière au PAVL - PPA-CE et PAVL - PPA-



SE

11.4 Planification forestière annuelle de la MRC d'Abitibi

Planification forestière annuelle de la MRC d'Abitibi

11.5 Invitations aux élus : Tournée virtuelle de Piétons Québec (inscription requise)

Invitations aux élus : Tournée virtuelle de Piétons Québec (inscription requise)

11.6 Lettre d'acceptation de la MRC d'Abitibi – Projet de sentier pédestre à la halte municipale

Lettre d'acceptation de la MRC d'Abitibi – Projet de sentier pédestre à la halte municipale

11.7 La MMQ verse une ristourne de 2 M\$ à ses membres (838 \$ pour Trécesson)

La MMQ verse une ristourne de 2 M\$ à ses membres (838 \$ pour Trécesson)

12. CORRESPONDANCES

12.1 Ménage du printemps (Fondation hospitalière d'Amos)



Ménage du printemps (Fondation hospitalière d'Amos)

12.2 Subvention du PAVL - Volet Entretien des chemins à double vocation

Subvention du PAVL – Volet Entretien des chemins à double vocation

13. Varia

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Période de questions

2021-04-101 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la séance soit close à 19 h 24.

ADOPTÉE



Jacques Grenier
Maire

Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).